

Délibérations du Conseil de la Communauté

SEANCE du 03 AVRIL 2025

Présidence de Monsieur Frédéric LETURQUE . Secrétaire : Monsieur Nicolas VASSEUR

Date de convocation : 28 mars 2025.

Etaient Présents : Jean-Paul LEBLANC, Patrick LEMAIRE, Sylviane DAL POS, Didier WILLEMAËT, Alain BARTIER, Pascal DUTOIT, Valérie EL HAMINE, Jean-Pierre JULIEN, Frédéric LETURQUE, Emilie BIGORNE, Jean-Pierre FERRI, Emmanuelle LAPOUILLE-FLAJOLET, Alexandre MALFAIT, Nathalie GHEERBRANT, Karine BOISSOU, Ziad KHODR, Thierry SPAS, Zohra OUAGUEF, Gauthier OSSELAND, Aude VILETTE-TORILLEC, Pascal LEFEBVRE, Evelyne BEAUMONT, Sylvie NOCLERCQ, Alexandre PEROL, Claude FERET, François-Xavier MUYLAERT, Éléonore LALOUCX, Michaël SULIGERE, Antoine DETOURNE, Alban HEUSELE, Thierry DUCROUX, Bernard TOURNANT, Roger KARPINSKI, Jean-Luc TILLARD, Pierre ANSART, Cédric DUPOND, Cédric DELMOTTE, Jean-Claude PLU, Jean-Marie DISTINGUIN, Jean-Paul FLOCHEL, Charline DUMOULIN, Françoise ROSSIGNOL, Philippe VIARD, Michelle CAVE, Michel MATHISSART, Nicolas VASSEUR, Roger POTEZ, David TISON, Vincent THERY, Reynald ROCHE, Olivier MAURY, Claude LECORNET, Jean-Marie TRUFFIER, Sylvain ROY, Olivier DEGAUQUIER, Jean-Marc DEVISE, Jean-Pierre PUCHOIS, Gabriel BERTEIN, Arnold NORMAND, Nicolas DESFACHELLE, Laurence FACHAUX-CAVROS, Nicolas KUSMIEREK, Nathalie CARTIGNY, Dominique DELATTRE, Alain CAYET, Astrid SAVARY, Guy BRAS, Alain VAN GHELDER, Carole ROUX, Didier MICHEL, Eric DUFLOT.

Excusés suppléés : Betty CONTART suppléée par Jean-Michel BOCHET, Léon LEBAS suppléé par Thomas KARASIEWICZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Déborah Anne DELALIN donne pouvoir à Sylviane DAL POS, Tanguy VAAST donne pouvoir à Alexandre MALFAIT, Marylène FATIEN donne pouvoir à Emmanuelle LAPOUILLE-FLAJOLET, Stéphane PRINCE donne pouvoir à Evelyne BEAUMONT, Claire HODENT donne pouvoir à Alexandre PEROL, Laure NICOLLE donne pouvoir à Karine BOISSOU, Mélanie PAWLAK donne pouvoir à Didier MICHEL, Sylvie LETUPPE donne pouvoir à Pierre ANSART, Philippe QUANDALLE donne pouvoir à Philippe VIARD, Charline CAILLIEREZ donne pouvoir à Françoise ROSSIGNOL, Mickaël AUDEGOND donne pouvoir à Charline DUMOULIN, Philippe ROUSSEAU donne pouvoir à Bernard TOURNANT.

Excusés : Michel DOLLET.

Exercice Budgétaire 2024 Approbation des Comptes de Gestion

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil Communautaire les comptes de gestion présentés par la responsable du Service de Gestion Comptable d'Arras, qui reprennent dans leurs écritures la totalité des dépenses et des recettes réalisées et figurant aux comptes administratifs de l'exercice 2024 pour l'ensemble des budgets (principal et annexes) de la collectivité.

L'exécution des comptes de gestion est conforme à celle des comptes administratifs 2024, s'agissant du budget principal et des budgets annexes Eau, Assainissement, ZAC, Bâtiment, Emprises Militaires, Centre Aqualudique, Ordures Ménagères, Aire de Camping-cars, Parkings et Transport.

Statuant sur la comptabilité, le Président déclare que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes dressés pour l'exercice 2024, par la responsable du Service de Gestion Comptable d'Arras, visés et certifiés conformes, n'appellent aucune observation, ni réserve.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est demandé, après avis favorable de la Commission Ressources réunie lors de sa séance en date du 25 mars 2025 et conformément aux dispositions arrêtées au Bureau de la Communauté Urbaine d'Arras du 27 mars 2025, de bien vouloir adopter lesdits comptes de gestion établis par la responsable du Service de Gestion Comptable d'Arras.

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

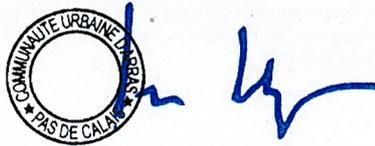
ADOPTE

Lesdits comptes de gestion établis par la responsable du Service de Gestion Comptable d'Arras.

Adopté à l'unanimité.

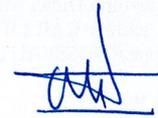
ADOPTÉ pour copie conforme
Certifié exécutoire par le Président
Transmis à la Préfecture le : 07 AVR. 2025
Publié le : 07 AVR. 2025

Le Président

A blue ink signature of Frédéric Leturque, written over a circular official stamp of the Communauté Urbaine d'Arras. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS' and 'PAS DE CALAIS'.

Frédéric LETURQUE

Le Secrétaire

A blue ink signature of Nicolas Vasseur, written over a horizontal line.

Nicolas VASSEUR

"La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté Urbaine d'Arras, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal".

Accusé de réception en préfecture
062-200033579-20250403-DC030425-3-DE
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025